

# SMIE DU CENTRE BEAUJOLAIS

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**



### *Service de l'eau potable*

*Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales*

EXERCICE  
**2019**

# **I. CONTEXTE**

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019.

Le Syndicat des eaux du Centre Beaujolais intervient en production et distribution d'eau potable sur les 14 communes suivantes : ARNAS (sauf Croix Fleurie, Champ de Joux et Champ Grange Morin), BLACE, CHARENTAY, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, ODENAS, PERREON, RIVOLET (le Quesnel, le Pire et le Cruizon), SAINT-CYR-LE-CHATOUX, SAINT ETIENNE DES OULLIERES, SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE, SAINT GEORGES DE RENEINS, SAINT-JULIEN, SALLES-ARBUISSONNAS-EN BEAUJOLAIS et VAUX-EN-BEAUJOLAIS.

Il dessert en outre partiellement la commune de DENICE par le biais du réseau de MONTMELAS SAINT SORLIN (Le Carra).

Depuis le 14 juillet 2014, pour les communes d'ARNAS, BLACE, MONTMELAS-SAINT-SORLIN, PERREON, RIVOLET (le Quesnel, le Pire et le Cruizon), SAINT-CYR-LE-CHATOUX, SAINT ETIENNE DES OULLIERES, SAINT GEORGES DE RENEINS, SAINT-JULIEN, SALLES-ARBUISSONNAS-EN BEAUJOLAIS et VAUX-EN-BEAUJOLAIS, la compétence eau potable est exercée par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

Les communes de CHARENTAY, ODENAS et SAINT ETIENNE LA VARENNE exercent la compétence eau potable elles-mêmes.

Le syndicat est devenu un syndicat mixte intercommunal, créé par arrêté préfectoral du 12 février 2015, afin de permettre à l'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône de confier à ce syndicat la gestion de la compétence pour les onze communes citées plus haut.

Les communes de CHARENTAY, ODENAS et SAINT ETIENNE LA VARENNE adhèrent au syndicat à titre individuel pour la gestion de leur compétence eau potable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de SAINT GEORGES DE RENEINS ayant quitté l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, est redevenue une commune indépendante au même titre que CHARENTAY, ODENAS et SAINT ETIENNE LA VARENNE. Elle a adhéré au syndicat pour la gestion de sa compétence eau potable.

## I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ ENVIRONNEMENT en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée du contrat est de 7 ans.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/4/2017	Modification du coût de l'abonnement Fixation d'un prix de vente d'eau en gros

## I.2 Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à SUEZ ENVIRONNEMENT sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement,
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations < 6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	les branchements, les captages, les forages, les ouvrages de traitement, les canalisations, les clôtures, le génie civil
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## I.3 Ressources en eau potable et patrimoine du syndicat

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat provient intégralement des captages de la nappe alluviale de la Saône à Saint Georges de Reneins.

Cette eau subit un traitement ainsi qu'une désinfection à l'usine de Saint Georges de Reneins.

Le réseau syndical peut être décrit par les chiffres clés suivants :

- 8 654 clients,
- 16 réservoirs d'une capacité totale de 7300 m<sup>3</sup>.
- 10 stations de pompage / surpresseur
- 1 station de production
- 337,3 km de réseau d'eau potable.

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 La Population du service

La population concernée par le service est de 19 658 habitants.

### II.2 Les Abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Evolution du nombre d'abonnés					
	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Abonnés	8211	8293	8455	8654	2,4 %

#### Répartition des abonnés par commune

ARNAS	1 331
BLACE	715
CHARENTAY	564
MONTMELAS-SAINT-SORLIN	218
ODENAS	456
PERREON	650
RIVOLET	27
SAINT-CYR-LE-CHATOUX	65
SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	985
SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	338
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS	2 023
SAINT-JULIEN	421
SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS	363
VAUX-EN-BEAUJOLAIS	497

### II.3 Les Volumes produits et mis en distribution

Une convention de fourniture d'eau lie le SIE Centre Beaujolais et l'ancien SIE de l'Ouest de Villefranche depuis 2007 (aujourd'hui Agglo de Villefranche).

Volumes mis en distribution (m <sup>3</sup> ) sur une période de relève					
	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Usine PORT RIVIERE	1 210 875	1 241 717	1 322 196	<b>1 365 738</b>	3,3 %
<b>Total volumes produits (A)</b>	1 210 875	1 241 717	1 322 196	<b>1 365 738</b>	3,3 %
<b>Total volumes exportés (C)</b>	2 697	2 780	2 905	<b>3 420</b>	17,7 %
<b>Total volumes mis en distribution (A-C) = (D)</b>	1 208 178	1 238 937	1 319 291	<b>1 362 318</b>	3,3 %

## II.4 Les Volumes Consommés

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> ) sur une période de relève					
	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Volumes facturés (E)	866 583	898 731	874 876	894 586	2,3 %
Dont volumes facturés	863 545	872 506	859 015	880 096	2,5 %
Dont volumes livrés gratuitement (dégrèvements, créances irrécouvrables ...)	3 038	26 225	15 861	14 490	- 8,6 %
Volumes consommés sans comptage (F)	16 933	16 961	16 975	27 838	64 %
Volumes de service du réseau (G)	14 620	21 822	19 286	20 187	4,7 %
<b>Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)</b>	<b>898 136</b>	<b>937 514</b>	<b>911 137</b>	<b>942 611</b>	<b>3,5 %</b>

La consommation moyenne par abonné domestique est de 109 m<sup>3</sup> par an.

## II.5 Les Rendements et indices

L'indice linéaire de pertes et le rendement du réseau sont calculés sur une période de relève.

Pertes en réseau (m <sup>3</sup> ) et Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j) entre 2 relèves					
	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 208 178	1 238 937	1 319 291	1 362 318	3,3 %
Volumes consommés autorisés (H)	898 136	937 514	911 137	942 611	3,5%
<b>Total des « Pertes en réseau » (D-H) = (J)</b>	<b>310 042</b>	<b>301 423</b>	<b>408 154</b>	<b>419 707</b>	<b>2,8%</b>
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	336.206	336.248	337,265	337,338	%
<b>Indice linéaire de pertes (J)/(365 ou 366xL)</b>	<b>2.53</b>	<b>2.46</b>	<b>3,32</b>	<b>3,41</b>	<b>3 %</b>
<b>Indice linéaire de consommation (H+C)/(365xL)</b>	<b>7,16</b>	<b>7,34</b>	<b>7,42</b>	<b>7,68</b>	<b>3,5 %</b>

Rendement de réseau (%) entre 2 relèves					
	2016	2017	2018	2019	Variation (%)
Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> ) (H)	898 136	937 514	911 137	942 611	3,5 %
Volumes exportés (m <sup>3</sup> ) (C)	2 697	2 780	2 905	3 420	17,7 %
Volumes produits (m <sup>3</sup> ) (A)	1 210 875	1 241 717	1 322 196	1 365 738	<b>3,3 %</b>
Volumes achetés en gros (m <sup>3</sup> ) (B)	0	0	0	0	0 %
<b>Rendement de réseau (H+C)/(A+B) (%)</b>	<b>74.4 %</b>	<b>75.73 %</b>	<b>69,13</b>	<b>69,27</b>	<b>0,2 %</b>
<b>PM : obligation de performance fixée Par le Grenelle 2 (65 +0,2 ILC) (%)</b>	<b>66,47 %</b>	<b>66,53 %</b>	<b>66,49 %</b>	<b>66,54 %</b>	

## II.6 Le Bilan des Travaux du syndicat

### II.7.1 Travaux réalisés par le syndicat

La collectivité a renouvelé 4 670 ml de canalisations.

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,657	2,273	5,963	3,045	4,670

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

### II.7.2 Travaux réalisés par le délégataire en 2019

- 57 branchements neufs
- Renouvellement de 4 branchements
- Remplacement de 211 compteurs
- Pose de 153 compteurs

## II.7 La Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321- 103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	35	0	100 %	-
Conformité physicochimique	15	0	100 %	-

**La qualité des eaux distribuées a respecté, en 2019, les normes de potabilité.**

## II.8 La protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du champ captant de PORT RIVIERE :

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
<b>X</b>	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

<p><b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</p>
<p><b>80 %</b></p>

Une procédure de révision des périmètres de protection des captages est en cours.

## II.9 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice patrimonial</b>
Existence d'un plan des réseaux eau potable avec localisation des ouvrages principaux et dispositifs de mesures	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	<b>5</b>
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	<b>5</b>
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseignés.	+ 1 à + 5	<b>5</b>
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>40/45</b>	<b>45</b>
<b>Sous Total 2 de Indice de gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>40/45</b>	<b>Points complémentaires disponibles</b>
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, ...) et servitudes	0 (non) - 10 (oui)	<b>0</b>
Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Caractéristiques compteurs d'eau avec carnet métrologique et date de pose renseignées	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations/travaux effectués renseignés	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	<b>10</b>
Modélisation des réseaux portant sur 50% du linéaire de réseaux mise en œuvre	0 (non) - 5 (oui)	<b>5</b>
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable"</b>	<b>/120</b>	<b>110</b>

Sous total 2 : nombre de points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, si des sanctions sont applicables, si la collectivité doit dresser un plan d'actions.



## III. INDICATEURS FINANCIERS

### III.1 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs concernant la part de SUEZ ENVIRONNEMENT sont révisés semestriellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Au 1er janvier 2020, les tarifs issus du contrat conduisent à une variation de 1,8 % par rapport aux tarifs de 2019.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant est de 0,27 € / m<sup>3</sup>, unique sur l'ensemble du syndicat. **La redevance de préservation de la ressource en eau augmente de 0,004 €/m<sup>3</sup> et s'élève à 0,065 €/m<sup>3</sup>.**

Le service est assujéti à la TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'exploitant perçoit des frais d'accès au service.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
22/12/2015	Tarifs applicables au 01/01/2016.
07/03/2017	Tarifs applicables au 01/07/2017
09/04/2019	Tarifs applicables au 01/07/2019

## III.2 Le prix de l'eau

### Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janv 2019	1er janv 2020	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>	Abonnement ordinaire	42,22	43,26	2,5 %
Part Fixe [€ HT/an]	N° 1 (0 à 60 m <sup>3</sup> )	0,5317	0,5448	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	N° 2 (61 à 130 m <sup>3</sup> )	1,1669	1,1957	2,5 %
(tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 3 (131 à 1 500 m <sup>3</sup> )	0,7780	0,7972	
	N° 4 (au-delà de 1 500 m <sup>3</sup> )	0,4408	0,4516	
<b>Part de la collectivité</b>	Abonnement ordinaire	31,27	31,90	2 %
Part Fixe [€ HT/an]	N° 1 (0 à 60 m <sup>3</sup> )	0,6374	0,6438	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	N° 2 (61 à 130 m <sup>3</sup> )	1,1831	1,1949	De 1% à 5 %
(tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 3 (131 à 1 500 m <sup>3</sup> )	0,9036	0,9488	
	N° 4 (au-delà de 1 500 m <sup>3</sup> )	0,5698	0,5983	
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,061	0,065	7 %
	Redevance de pollution domestique	0,27	0,27	0 %
	TVA	5,5%	5,5%	-

Tarifs pour 120 m <sup>3</sup>		
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Part fixe (€/an/abonné) TTC	<b>77,54</b>	<b>79,29</b>
Part proportionnelle (€/m <sup>3</sup> ) TTC	<b>264,66</b>	<b>268,97</b>
Facture d'eau calculée pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> TTC	<b>342,20</b>	<b>348,26</b>
Prix moyen TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	<b>2,85</b>	<b>2,90</b>
Coût moyen de l'eau potable TTC (€/jour/famille)	<b>0,937</b>	<b>0,953</b>

### III.3 Indicateurs financiers généraux

#### Recettes

La recette résultant du prix du service de l'eau potable s'élève à :

	2017	2018	2019
Pour la collectivité	1 251 839 € TTC	965 616 € HT	994 543 €
Autre recette (location antenne)	9 720 €	9 851 €	10 063 €
Pour l'exploitant	1 016 650 € HT	958 590 € HT	1 030 640 € HT
Autres recettes (travaux et prestations aux abonnés)	132 040 € HT	152 700 € HT	153 780 € HT

#### État de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018	2019
Encours de dette au 31/12	148 882,30 €	127 681,56 €	105 543,39 €
Remboursements au cours de l'exercice	27 334,41 €	27 334,42 €	27 334,41 €
En intérêts	7 031,35 €	6 133,66 €	5 196,27 €
En capital	20 303,06 €	21 200,76 €	22 138,14 €

#### Amortissements réalisés

	2016	2017	2018	2019
Dotation aux amortissements	616 014,53 €	634 537,83 €	668 498,50 €	697 439,40 €

#### Opérations de coopération décentralisée

Aucune opération en 2019

## Travaux engagés par la collectivité en cours de l'exercice

	Montant des travaux	Subventions encaissées
Renouvellement canalisations	535 116 € HT	0 €
Création d'un 6 <sup>ème</sup> puits	13 675 € HT	0 €
Travaux sur ouvrages	5 539 € HT	0 €
Amélioration ILP	139 440 € HT	0 €
Conduite de refoulement	190 841 € HT	0 €
Révision des périmètres de protection	0 € HT	0 €

## Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2017	2018	2019
Nombre d'abandons de créances reçues	12	5	5